

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 16 mai 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance du 14 mai 2012

2012 DPVI 49 Subventions aux associations Espace Bénévolat (18e) et Réseau Alpha (13e). Signature de l'avenant n°2 pour Espace Bénévolat et d'une convention pour Réseau Alpha.

Mme Pascale BOISTARD, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2511-14 ;

Vu le projet de délibération en date du 30 avril 2012 par lequel M. Le Maire de Paris propose d'attribuer une subvention à deux associations, au titre de l'intégration ;

Sur le rapport présenté par Mme Pascale BOISTARD, au nom de la 6e Commission,

Délibère :

Article 1 : M. le Maire de Paris est autorisé à signer une convention, dont le texte est joint à la présente délibération avec le Réseau Alpha.

Article 2 : Une subvention de 8.000 € est attribuée à Réseau Alpha (13e) (X08626/20103/2012-02934) pour le fonctionnement courant de l'association.

Article 3 : M. le Maire de Paris est autorisé à signer l'avenant n°2 à la convention 2010, dont le texte est joint à la présente délibération avec Espace Bénévolat.

Article 4 : Une subvention de 10.000 € est attribuée à l'association Espace Bénévolat (18e) pour le projet « Mission Cœurs-à-lire » (D00277/7381/2012-03860).

Article 5 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, nature 6574, rubrique 020, ligne 15003 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercice 2012.